

cultivateurs, surtout parmi ceux qui se sont distingués dans les concours de comtés. Ceux-ci ont hâte de se mesurer de nouveau entre eux, ou même dans un rayon plus grand, où de nouveaux lauriers les attendent, ou du moins, des leçons d'excellente culture, dont ils sauront bien tirer profit.

L'avantage, par excellence, des *Concours régionaux* sur les concours de comté découle de l'importance à donner aux premiers. Le nombre de concours régionaux étant restreint à deux, tout au plus, chaque année, on pourra choisir les juges les plus compétents du pays, et ceux-ci seront en mesure de donner une grande publicité à tous les détails qui distinguent les meilleures pratiques agricoles, tandis que la chose est tout à fait impossible pour les concours de comtés, dans les quatre-vingt-trois sociétés existantes.

Bien que chacun des *Concours Régionaux* puisse se faire au besoin la même année, les promoteurs du *Bill* en question semblent convaincus qu'il serait prudent, et beaucoup plus avantageux, de prendre cinq années pour compléter ces divers concours, dans la province toute entière. Ce mode réduirait les difficultés d'organisation au minimum; il permettrait de choisir les juges avec le plus grand soin, et de procéder en tout avec la plus grande prudence possible. Rien n'empêcherait cependant de commencer dès la première année, dans les deux *Régions* les plus avancées du pays: celles de Montréal et de Québec. C'est là où trouvent le plus de cultivateurs de renom. Ces deux concours terminés mettraient en évidence un bon nombre de cultivateurs déjà connus et respectés de tous, les lauréats des deux régions les plus importantes du pays. Nous aurions comme résultat le choix de juges et un bon nombre, lesquels étant lauréats eux-mêmes, comprendraient parfaitement le système suivi dans ces concours et sauront y apporter les perfectionnements désirables. Nous serions donc, dès la seconde année, en mesure de compléter tous les concours régionaux, du coup, si cela devenait désirable. Cependant tout nous porte à croire que les cultivateurs des autres régions préféreront profiter des enseignements nombreux qui découleront de la publication des meilleures pratiques agricoles, constatées chez les concurrents heureux des régions de Montréal et de Québec. Ils seront ainsi mieux préparés aux concours de leurs régions respectives.

On objectera peut-être que, dans les *Concours régionaux*, les amateurs et autres personnes enrichies en dehors de l'agriculture, prendront les prix offerts, à l'exclusion même des cultivateurs moins riches, n'ayant d'autres ressources que celles produites par leur travail agricole. Cette crainte ne saurait être fondée, puisque le conseil d'agriculture qui doit diriger les *Concours Régionaux*, exclut de tout prix en argent toute personne s'étant enrichie en dehors de l'agriculture et ne faisant pas de cette dernière son unique source de revenus. Ce règlement assure donc au cultivateur praticien le monopole des prix en argent qui seront offerts dans les *Concours Régionaux*. Ces cultivateurs auront de plus, selon leur mérite, droit indiscutable aux distinctions honorifiques très importantes créées par l'Acte en question, le que les distinctions sont à vie et rejoindront sur la famille toute entière des lauréats.

Ayant ainsi rendu pleins et entiers justice aux tra-

vailleurs de l'agriculture, il ne serait que juste d'offrir également des primes honorifiques aux cultivateurs riches, parfaitement habiles, lesquels répandent autour d'eux des enseignements d'une valeur incontestable, et dont les cultures seront d'autant plus modèles qu'elles profiteront du bon emploi de capitaux placés dans la terre, et donnant des revenus satisfaisants, parfaitement assurés et des plus légitimes.

Il nous semble évident, par ce qui précède, que les *Concours Régionaux* créeront une émulation extraordinaire parmi les cultivateurs: ils seront de nature à populariser partout les meilleures pratiques agricoles, du moment que ces pratiques seront bien comprises de chacun, et qu'elles donneront aux cultivateurs des revenus certains et considérables.

Or, il est déjà établi, d'une manière incontestable, que certains cultivateurs, aussi actifs qu'habiles et intelligents, mais malheureusement trop rares, obtiennent dans cette province des profits nets du double au quintuple de ce qu'obtiennent, en trop grand nombre, d'autres cultivateurs aussi bien situés sans doute, mais n'ayant pas la même ambition et surtout, l'avantage d'avoir appris à fond leur métier. On peut ainsi calculer approximativement la somme énorme de richesses agricoles encore inexploitées trop généralement dans notre province, faute de connaissances, et surtout, d'émulation entre cultivateurs, de paroisse à paroisse, et de région à région.

La régie de ces divers concours Régionaux, et les bourses à donner étant laissées au Conseil d'agriculture, et à l'approbation du Lieutenant-gouverneur en conseil, il sera facile, par de sages règlements, de rendre égale justice à chacun des comtés du pays, quel que soit leur degré d'avancement, leur situation, ou l'étendue de la Région.

Quant à la partie financière, on a vu plus haut que les octrois votés par la Législature aux sociétés d'agriculture, depuis vingt ans, pour les concours de fermes les mieux tenues, nous ont coûtés au moins \$120 000; soit \$12 000 tous les deux ans; et qu'au point de vue public, la province et même les comtés intéressés en tiraient peu ou point d'enseignement vraiment utile.

Par les concours Régionaux, au contraire, la province ne dépenserait que \$5 000 par année; ou dans 20 ans, tout au plus \$80 000. Et cependant dans cet espace de temps, nous aurons quatre grands concours de toute la province, dans lesquels tous les comtés du pays, sans exception, auront concouru entre eux autant de fois, avec des privilèges égaux; nous dotant ainsi d'un grand nombre de lauréats connus, parmi les meilleurs praticiens de chaque comté.

On peut donc affirmer que ces concours régionaux sont de nature à créer, partout dans la province, de nombreuses fermes vraiment modèles, qui continueront à se perfectionner d'année en année, de *Concours en Concours*, et sans subvention aucune du gouvernement.

On peut affirmer de plus en plus que l'effet certain et immédiat de ces concours régionaux sera de créer un enseignement provincial solide, qui n'existe pas encore, et de nature à enrichir chacun des cultivateurs du pays, pourvu qu'il soit assez intelligent et assez actif pour profiter des leçons sans nombre d'agriculture pratique qui découleront des rapports qu'en